

Étudiants en exil : « Une articulation avec l'État, pas seulement le MESR, est nécessaire » (R. Bordet)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°325034 - Publié le 16/05/2024 à 17:22

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 17/05/2024 à 09:27



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Accompagner des étudiants en exil et s'assurer qu'il n'y a pas de rupture dans leur scolarité justifie un engagement institutionnel des universités, avec l'aide de l'État. Cette articulation, et pas seulement avec le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), est nécessaire pour que les dispositifs perdurent », indique [Régis Bordet](#), président de l'Université de Lille, le 14/05/2024. Il s'exprime lors des rencontres du réseau Mens, à Sorbonne Université.

« Les DU Passerelle sont souvent portés de manière individuelle dans les établissements. L'un des enjeux est d'ancrer ces formations dans les universités de manière pérenne ; cela aidera à mieux assurer la suite des parcours des étudiants, notamment dans le schéma LMD (Licence Master Doctorat) », selon Camille Hanon, directrice du réseau.

Autre difficulté : l'accès à ces DU Passerelle pour les exilés. « Parcoursup n'est pas adapté, car bien souvent les candidats ne peuvent fournir les informations demandées. Leur dossier ne remplit aucune des cases ! C'est pourquoi nous essayons de faire avancer l'idée d'un dossier d'admission adapté », indique Claire Despierre, responsable de ce cursus à l'Université de Bourgogne.

Pour [Anne-Sophie Barthez](#), Dgesip (Directeur/rice général(e) de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), « le rôle de l'État est de permettre de sortir des clous, sans faire n'importe quoi, et de multiplier les voies de passage, en imaginant des dispositifs d'admission parallèles. Il est vrai que pour ces jeunes, les plateformes nationales n'ont aucun sens. »

Cette institutionnalisation est « le sens du plaidoyer que nous allons proposer à la communauté, afin d'alerter les uni-

versités, mais surtout l'État », poursuit le président de l'Université de Lille. Celui-ci s'appuie sur quatre piliers : « l'exigence académique, corrélée à la stabilité administrative, permet un meilleur environnement social et donc entraîne la réussite. Nous espérons que le MESR en sera le vecteur ».

La genèse des DU Passerelle ; les cas dijonnais et lillois

Camille Hanon rappelle que les DU Passerelle « ont été reconnus par le MESR en 2019, ce qui a permis de débloquer l'accès des bourses sur critères sociaux aux étudiants bénéficiaires de protection sociale internationale de moins de 30 ans. Ceci est le fruit de réflexions communes face aux difficultés rencontrées par ces étudiants en exil pour accéder à l'enseignement supérieur, une fois arrivés en France ».

L'accès était notamment fortement conditionné au niveau de langue : « Il faut en général un niveau B2 pour pouvoir intégrer une formation. Or, très peu de cours étaient proposés entre le niveau A2 et B2. Il était important que l'enseignement supérieur se positionne sur ce tronçon. »

« Il fallait aussi que les étudiants puissent valoriser leurs parcours et diplômes antérieurs, et que cela puisse être étudié par des commissions pédagogiques dans les établissements. »

En 2019, 19 DU Passerelle ont été créés, avec une maquette cadre nationale. « Aujourd'hui, nous en comptons 39, ce dont nous nous réjouissons ! », indique Camille Hanon.

La directrice du réseau indique qu'en 2022-2023, parmi les 1 600 étudiants en exil accueillis :

- 54 % étaient des femmes, contre 42 % les années précédentes : ce qui peut s'expliquer par l'ouverture de procédures spécifiques pour elles ;
- 55 % des étudiants ont moins de 28 ans, et ce, depuis le début du conflit en Ukraine. 27 % ont entre 28 et 35 ans.
- Ils sont principalement issus d'Ukraine, d'Afghanistan et de Syrie ;
- 40 % sont boursiers.

Elle précise que malgré les difficultés rencontrées par ces étudiants, le taux de réussite aux DU Passerelle est de 78 %.

« Nous sommes passés d'un dispositif improvisé à un dispositif structuré » (C. Despierre)

« En 2016, un petit groupe d'enseignants s'est mobilisé, d'abord en donnant des cours de français avec des bénévoles, sans moyens ni réel soutien. Après une année d'existence, le soutien de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) en juin 2017 a été déterminant », indique Claire Despierre, responsable du DU Passerelle à l'Université de Bourgogne.

« Nous avons ensuite pu compter sur le soutien de la direction départementale de la cohésion sociale. Nous avons également cherché d'autres financements, auprès de mécènes et de fonds privés. Petit à petit, le dispositif porté par l'UFR (Unité de formation et de recherche) de lettres et philosophie s'est engagé plus fortement, grâce au Mens. Nous sommes ainsi passés d'un dispositif improvisé à un dispositif structuré, avec un DU avec des classes dédiées, car nous n'avons pas de centre FLE (Français langue étrangère) ».

Elle ajoute que les équipes « ont appris sur le tas. Les premières années nous avons envoyé les étudiants dans diverses filières de masters, avec un niveau de français équivalent au B1, et nous les avons mis en grande difficulté. Nous avons mesuré combien l'accompagnement était nécessaire et que l'apprentissage de la langue ne pouvait pas suffire. Nous avons désormais une personne dédiée à l'orientation, à la réflexion autour du projet personnel et professionnel et à cet accompagnement social. »

Le DU Passerelle : « premier ciment de la future Université de Lille » (R. Bordet)

A Lille, cela a aussi commencé en 2015-2016, « face à la "Jungle de Calais" et l'exil de très nombreux Syriens. Les actions menées en faveur de ces exilés, matérialisées par la création d'un DU Passerelle, ont été le premier ciment des trois universités lilloises, avant la fusion donnant naissance à l'Université de Lille », relate Régis Bordet.

Aujourd'hui, nous avons trois niveaux d'action :

- **le dossier dérogatoire** (qui a inspiré le Dossier d'admission adapté, proposé par le Réseau Mens), qui permet de s'affranchir de Parcoursup et de Monmaster ;
- « **le DU avec le centre FLE** : nous faisons en sorte que les étudiants en exil soient avec les autres, et qu'ils ne soient pas isolés ;
- **un accompagnement des étudiants dans la recherche de stage et de premier emploi** : ce n'est pas le tout d'avoir un diplôme, il faut aussi qu'ils puissent se projeter dans une vie professionnelle et c'est pourquoi nous ne les lâchons pas après la diplomation. »

« Nous avons ainsi mis en place tout un écosystème universitaire pour couvrir l'ensemble de la procédure, de la demande d'asile universitaire, à la sortie de nos établissements », conclut le président de l'Université de Lille.

Sélectivité à l'entrée des DU : « Il ne faut pas mettre les jeunes en situation d'échec » (R. Bordet)

Selon Régis Bordet, « la sélectivité et l'exigence académique sont un élément important des DU Passerelle. Le but n'est pas non plus de mettre des jeunes en situation d'échec. Cette exigence est notamment liée à des problématiques budgétaires. À Lille, en dépit d'une subvention pour charge de service public, nous assurons une bonne partie du financement sur nos fonds propres.

Mais au-delà de cela, il en va aussi de la crédibilité de l'université, car nous ne pouvons pas nous affranchir des problèmes de papiers. En 2016, nous avions un programme pilote en lien avec la préfecture, qui consistait à déclencher la question du statut quand les jeunes atteignaient un niveau académique exigeant. C'est à cela que nous voudrions revenir, car cela s'est brouillé. »

La difficulté à faire le suivi des étudiants passés par un DU Passerelle

« Il est très difficile de mesurer la suite des parcours des étudiants en exil passés par des DU Passerelle ; nous n'en avons pas les moyens », déplore Camille Hanon.

« Nous savons où ils se sont inscrits, grâce au retour des établissements, et nous compilons ces données au niveau national. Mais les équipes des DU Passerelle ne peuvent faire des suivis à N+1 ou N+2. Nous souhaiterions pouvoir le faire, mais pour l'instant nous n'avons pas de solutions », poursuit-elle.

« C'est un élément primordial, car le DU Passerelle n'est pas la finalité, mais bien un passage ! L'objectif est de réussir des études ensuite. Pour cela, il faut pouvoir proposer un parcours universitaire, en prenant en compte le logement et la vie quotidienne. »

Interrogée par Anne-Sophie Barthez au sujet d'un éventuel réseau d' alumni de ces DU Passerelle, Camille Hanon explique que « certains établissements gardent contact avec leurs anciens étudiants. Mais il faut aussi avoir conscience qu'un certain nombre changent de coordonnées ou ne sont pas joignables. Il y a aussi des forums organisés, mais il y a un biais, car seuls ceux qui réussissent témoignent ».

Une piste étudiée par Campus France

« Les alumni et les étudiants en crise sont deux priorités pour notre organisation », indique Donatienne Hissard, directrice générale de Campus France, réagissant aux propos de Camille Hanon.

« Je vous promets de réfléchir au suivi des étudiants de ces DU. Nous lançons actuellement un plan pour créer des réseaux de réseaux d' alumni. Si les données sont disponibles et que les universités nous aident, nous pouvons réfléchir à une étude autour de ces DU et intégrer cela dans notre plan de travail ».

Les autres pistes évoquées par les membres du réseau Mens

Parmi les leviers suggérés par des membres du réseau Mens présents dans la salle :

- « La possibilité de considérer les étudiants en exil comme un public spécifique, pour que les bourses puissent être maintenues », selon Emmanuelle Jourdan-Chartier, VP (Vice-président(e)) du réseau Mens ;
- « ce vadémécum pourrait aussi servir dans les relations avec le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Il est difficile pour les agents régionaux d'être à jour pour déclencher les droits à bourse. À noter que le DU compte pour une première année de ces droits, ce qui est problématique s'ils veulent poursuivre en licence », complète Clémentine Vignal, membre du CA (Conseil d'administration) du réseau Mens, et Vice-doyenne déléguée à l'accompagnement de la communauté étudiante à Sorbonne Université.



Migrants dans l'enseignement supérieur (Mens)

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	2017
Statut	association (depuis 2020)
Implantations (dont siège)	Paris
Missions et objectifs	Faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français.
Membres	- 54 établissements : universités, écoles et grandes écoles, organismes de recherche, académies ... appartenant au champ de l'ESR français.
Associés/partenaires	- 14 partenaires associatifs : les associations œuvrant directement ou indirectement à l'accueil et l'insertion des étudiants et chercheurs en exil. - 8 partenaires institutionnels : les institutions directement liées à l'État ou aux collectivités et œuvrant directement ou indirectement à l'accueil et insertion des étudiants et chercheurs en exil.
Présidence	Mathieu Schneider
Direction	Camille Hanon
Gouvernance	- Emmanuelle Jourdan-Chartier, vice-présidente ; - Annick Suzor Weiner, vice-présidente.

Fiche n° 15377, créée le 15/01/2024 à 14:22 - Màj le 14/05/2024 à 17:00